

L'ABELLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ TOUTS LES JOURS PAR JEROME BAYON.

MERCREDI MATIN, 18 AVRIL 1833.

GOVERNEUR. J. B. DAWSON. Nous sommes autorisés à annoncer M. Dawson comme candidat à l'élection prochaine de Représentant, qui aura lieu en juillet.

INTERIEUR. Nouvelle-Orléans, 18 avril. Le courrier d'hier n'a rien apporté de nouveau.

PIRATERIE PRES DE LABALISE!

Trois individus arrivés de la Grande Ile (Barataria), rapportent que le 11 de ce mois, ils ont aperçu un navire qui donnait la chasse à un autre; et qui l'a poursuivi jusqu'à la nuit; le 12, cette chasse aurait continué; enfin, vers midi, le corsaire (par ce nom, on s'est emparé du navire qui avait suivi jusqu'alors, a abattu ses mâts, y a fait un trou pour le couler à fond le feu à bord.

Voici les noms des personnes desquelles nous tenons ces détails: Joseph Rigaud, Jacques Incalade, et Joseph Anar.

Le navire Congress, arrivé hier de Vera-Cruz, nous a apporté des journaux de cette ville jusqu'au 6 du courant. Dans l'affaire du 3 mars, le général Santa-Anna n'a pas perdu, comme on l'a dit, la totalité de son armée, mais seulement l'infanterie qui était sous ses ordres; toute sa cavalerie est rentrée à Vera-Cruz. Après cette affaire, le ministre Facio s'est retiré dans la forteresse de Perote; et Calderon à Santa-Rita; ce n'est que le 18 que ce dernier s'est décidé à s'approcher de Vera-Cruz.

Le même journal du 13, annonce que la garnison de Jalisco a secondé le prononciamiento de celle de Vera-Cruz; et que les mouvements du Sud et de l'état de Puebla se sont considérablement augmentés.

Le Censor du 10 mars, dit qu'il apprend d'une source digne de foi, que l'adjutant d'artillerie Joseph Jean Landero, indigné de l'assassinat commis sur la personne de son frère, le colonel Jean Landero, s'est jeté dans la forteresse de Perote, a fait emprisonner l'officier qui la commandait, et s'est déclaré en faveur de Santa-Anna.

Mais cette dernière chambre va se trouver, en présence de l'irritation soulevée par le vote de la patrie, dans une position dont elle sentira sans doute la gravité.

Si après avoir reçu le message de la chambre des pairs, elle refuse d'accepter le dernier donné à son premier vote, elle établit entre les deux pouvoirs ce conflit qui dénote un état d'embarras inévitable, disons même mieux, une des phases du gouvernement constitutionnel, purtant avec lui comme toutes les institutions humaines ses avantages et ses inconvénients.

Si la chambre des députés oubliant sa mission, reniant son origine et méconnaissant imprudemment les vœux de tous, consent encore une fois à céder à la provocation de la chambre des pairs, ce n'est pas seulement le sort de la patrie qu'elle compromettra par faiblesse, c'est l'existence même du gouvernement représentatif.

Si la chambre des députés oubliant sa mission, reniant son origine et méconnaissant imprudemment les vœux de tous, consent encore une fois à céder à la provocation de la chambre des pairs, ce n'est pas seulement le sort de la patrie qu'elle compromettra par faiblesse, c'est l'existence même du gouvernement représentatif.

Si la chambre des députés oubliant sa mission, reniant son origine et méconnaissant imprudemment les vœux de tous, consent encore une fois à céder à la provocation de la chambre des pairs, ce n'est pas seulement le sort de la patrie qu'elle compromettra par faiblesse, c'est l'existence même du gouvernement représentatif.

EXTÉRIEUR. FRANCE.

Paris, 20 février. La session, qui se déclare de plus en plus vivement contre la patrie et la chambre des députés, est un fait des plus graves de l'époque, et il commence à donner au gouvernement même des inquiétudes d'autant plus légitimes, qu'au commencement de la lutte, les encouragements ne manquent point aux chefs du parti dissident, soit dans le silence et l'inertie du ministère, soit même dans ses paroles et dans ses actes.

Depuis le 11 janvier, la plus palpitante des questions a été celle de l'abolition de la chambre des députés, et non celui de la chambre des députés, qui n'est, comme on sait, et comme le comprouvent les faits, que la question de la loi de 1818.

On a vu cependant le 11 janvier, la plus palpitante des questions a été celle de l'abolition de la chambre des députés, et non celui de la chambre des députés, qui n'est, comme on sait, et comme le comprouvent les faits, que la question de la loi de 1818.

l'adoption des amendements proposés n'est plus douteuse, et nous ne doutons pas qu'un million des dix millions du budget, qui devaient être réduits au minimum, ne rende en position encore plus difficile, s'il est possible. Une modification ministérielle survenant alors, rendrait-elle aux chambres leur caractère constitutionnel, en rétablissant l'équilibre des pouvoirs? Nous croyons qu'au point où en sont les choses, une solution n'est pas si facile à trouver.

Nous avons entre les mains une épreuve d'une espèce de factum qui va publier incessamment le plan des opérations. Cet ouvrage, intitulé: Considérations politiques sur les événements de la Restauration, est une réfutation adroite et habile de l'histoire de la Restauration. Vous savez déjà que ce livre est très curieux et très intéressant. Nous croyons que le plan de ce factum sera, pour donner de la réfutation de M. Polignac une idée complète, que de nous empêcher de le faire connaître, de quelques phrases de l'introduction de son ouvrage.

Dans la première partie, je m'attachai à relever les erreurs que l'auteur a commises sur les choses qui me sont personnelles. Mes observations seront exposées.

Ma deuxième partie, plus développée, est sur principal objet l'examen de quelques-unes des questions importantes qui m'ont semblé nécessiter d'être approfondies, pour être à même de porter un jugement sain sur les affaires de l'époque actuelle. Une de ces questions servira en quelque sorte de préface à l'autre.

J'aborderai des questions délicates. La prudence doit-elle me condamner au silence? Je l'ignore. Quant à moi, je n'ai jamais conçu la haine. Je sais bien que l'occasion pour rendre hommage à la belle conduite de M. Marignac à mon égard. Dans toutes les hypothèses, à l'incertitude de ce livre ne s'adressent que sur moi seul. J'ai formé le dessein de le publier.

Je gémissais sur mes douleurs personnelles, mais sur les maux de mon pays. J'avais compris qu'il s'agissait en France, non d'une dissidence, mais d'une sécession, prise dans le but de prévenir tous désordres, ont dû m'inspirer confiance et sécurité. Je jure que j'éviterai la lutte au prix de mon sang. Je touche une question brûlante, je le sens; mais il faut convenir que la révolution de juillet a étonné tout le monde.

Enfin il termine cette partie en disant qu'il espère qu'on comprendra qu'on ne peut consciencieusement entreprendre d'écrire l'histoire d'une époque encore environnée de ténèbres.

HAVRE, 24 février. Le maintien de la liberté commerciale expirait le 21 janvier, voté par la chambre des pairs, est destiné à rétablir encore une fois en question l'existence de la chambre des pairs.

Cette chambre, dont le fait de la révolution a rendu le rôle si nul, s'est imaginée qu'en gérant comme elle le fait à coup d'amendement et de modifications, elle parviendrait à punir la France d'avoir osé chasser la légitimité sans elle, ou qu'elle réussirait au moins à embarrasser la marche d'un gouvernement qui lui déplaît.

Embarasser le gouvernement oui, sans doute, et un tel succès n'est pas difficile à obtenir. Mais pour la révolution, c'est différent. La chambre des députés ne voit pas qu'elle court à sa perte en réveillant et en irritant cette mauvaise honte de la nation contre tout ce qui s'est fait d'imparfait dans notre révolution, si admirablement légale, selon nos doctrines, nos principes.

Partout les citoyens français sauront bien, du surplus, ce que la chambre des députés a voulu dire solennellement à chaque, en votant des lettres annuelles et des démonstrations de regrets publics pour la mort de Louis XVI.

La nation qui a expulsé violemment Charles X, au mépris de l'inviolabilité de sa personne, la chambre des députés a dit: Pleurez le crime de vos pères, qui furent régicides, et repentez-vous vous mêmes d'avoir aussi attenté à la majesté royale.

Au Roi de la façon du peuple, la chambre des députés a dit: Vous êtes un usurpateur, car en aucun temps il n'est permis d'attenter à l'inviolabilité royale, et vous avez profité de l'attentat commis par la France.

C'est la manière dont la chambre des députés répondra à l'agression de la chambre des pairs, qui doit et qui peut seule nous préoccuper. Car en se montrant si ouvertement hostile aux vœux de la chambre populaire, c'est bien à la souveraineté nationale que la majorité des représentants du privilège aristocratique, s'adresse en désespoir de cause. Aussi nul doute qu'en dehors de la chambre éléctive, on relèvera avec beaucoup plus de vivacité, le grand jeté à la révolution, par la noble assemblée, que dans la chambre des députés.

Mais cette dernière chambre va se trouver, en présence de l'irritation soulevée par le vote de la patrie, dans une position dont elle sentira sans doute la gravité.

Si après avoir reçu le message de la chambre des députés, elle refuse d'accepter le dernier donné à son premier vote, elle établit entre les deux pouvoirs ce conflit qui dénote un état d'embarras inévitable, disons même mieux, une des phases du gouvernement constitutionnel, purtant avec lui comme toutes les institutions humaines ses avantages et ses inconvénients.

Si la chambre des députés oubliant sa mission, reniant son origine et méconnaissant imprudemment les vœux de tous, consent encore une fois à céder à la provocation de la chambre des députés, ce n'est pas seulement le sort de la patrie qu'elle compromettra par faiblesse, c'est l'existence même du gouvernement représentatif.

Si la chambre des députés oubliant sa mission, reniant son origine et méconnaissant imprudemment les vœux de tous, consent encore une fois à céder à la provocation de la chambre des députés, ce n'est pas seulement le sort de la patrie qu'elle compromettra par faiblesse, c'est l'existence même du gouvernement représentatif.

Si la chambre des députés oubliant sa mission, reniant son origine et méconnaissant imprudemment les vœux de tous, consent encore une fois à céder à la provocation de la chambre des députés, ce n'est pas seulement le sort de la patrie qu'elle compromettra par faiblesse, c'est l'existence même du gouvernement représentatif.

Saint-Marcou devait descendre au premier coup de feu; mais son intention de s'enfuir par les escaliers, le charge d'armes, et le fait d'être armé, quoique de l'arme d'un simple soldat, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort. Le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

Quelle que soit la décision du conseil de guerre, il est certain que le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

Le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

Le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

Le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

Le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

Le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

Le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

Le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

Le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

Le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

Le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

Le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

Le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

Le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

Le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

Le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

Le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

Le général Sarrailh, qui avait été blessé par un boulet, a été jugé par le conseil de guerre, qui l'a condamné à mort.

POUR PHILADELPHIE. Le navire ROBERT MORRIS, capitaine MORRIS, parti de son chargement engagé pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à M. C. BELL, rue du Canal, 18 avril.

POUR BOSTON. Le brick fin voilier et doublé en cuivre, LA GRANGE, capitaine COLLINS, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour passage, s'adresser à bord, ou à M. STETSON & AVERY, 18 avril.

POUR SAVANNAH. La belle goélette doublée en cuivre DE RANGO, capitaine WILSON, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à M. STETSON & AVERY, 18 avril.

POUR ST. JEAN (Porto Rico). La goélette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, BONITA, capitaine STOCKTON, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à M. HARRISON, BROWN & CO., 17 avril.

POUR LIVERPOOL. Le brick anglais, fin voilier, NIMROD, doublé en cuivre, capitaine Barrett, partira prochainement, et peut loger convenablement quatre passagers. S'adresser à bord, ou à M. STETSON & AVERY, 17 avril.

POUR NEW-YORK (Paquet de 30). La belle goélette fine voilière et de N. York, LA BELLE, capitaine LOUISVILLE, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à M. FOSTER & HUTTON, 16 avril.

POUR PORT-AU-PRINCE. La belle goélette TEMPLE, capitaine MOORE, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à M. J. V. ZACHARIE & CO., 14 avril.

POUR BALISE, HONDURAS. La goélette HALCYON, capitaine JAS. BAYNARD, pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue St. Louis, ou à M. HARRISON, BROWN & CO., 14 avril.

POUR BOSTON. La barque neuve et doublée en cuivre, ALASCO, capitaine COPE, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à M. STETSON & AVERY, rue du Canal, No. 31, 12 avril.

POUR NEW-YORK (Nouvelle Ligne). Le navire KENTUCKY, (paquet de 22 avril) capitaine DENNIS. Pour fret ou passage, s'adresser à M. W. G. HEWES, rue du Canal, No. 9, 10 avril.

A VENDRE OU A FIETER. La goélette fine voilière ELIZABETH, doublée et chevillée en cuivre, capitaine J. V. FITEAR, est maintenant prête à recevoir du fret. S'adresser à M. DUFUR & DESBOIS, Courtiers, rue de Chartres, en face de la Bourse, 10 avril.

A FIETER. Le brick fin voilier COMMERCE, du port de 170 tonneaux, est maintenant prêt à recevoir un chargement. On préférerait prendre du fret pour New-York. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à M. LAUVE & BENEDICT, rue de la Doune, No. 88, 10 avril.

A FIETER. Le brick LUCY, capitaine TIDDLE, du port de 160 tonneaux. On donnerait la préférence pour un port ou sud du Cap Haïtiens. S'adresser à M. W. G. HEWES, 10 avril.

POUR LE HAVRE. Le navire fin voilier, A. I. GROTON, capitaine R. BAKER, partira le 20 du courant, et peut recevoir commodément quelques passagers. S'adresser à bord, ou à M. F. PERRET, rue Toulouse, No. 62, 9 avril.

POUR LE HAVRE. Le navire français, MONTEQUIEU, capitaine CORNILLON, partira le 15 courant, pour encore prendre des passagers, qui seront parfaitement logés et nourris. S'adresser à bord vis-à-vis la rue Jefferson, ou à M. V. ROUMAGE, 4 avril.

POUR BORDEAUX. Le navire français LISE & AIMEE, capitaine MOULIN, peut encore recevoir à fret environ 100 balles de coton, ou le même encombrement ainsi que des passagers, qui seront bien logés et nourris; s'adresser à bord, vis-à-vis la place d'Armes, ou à M. V. ROUMAGE, 4 avril.

LOTTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs. 7me classe de 1832. Le tirage aura lieu le Samedi 21 Avril. Gros Lot 10000 PIASTRES.

BILLET ENTIER 8 \$ Demi BILLET 4 \$ Quart de BILLET 2 \$ Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES; — demi et quarts en proportion. 26 mars J. B. FAGET, Directeur.

500 BARRILS porc (moss), marque complète; 700 barrils graisse de porc, à vendre par M. STETSON & AVERY, 17 avril.

VENTES A L'ENCAISSE. PAR ISAAC L. M'COY. Le vendredi 20 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp. Ce terrain mesure 63 pieds 11 pouces de face à la dernière rue, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.

Le samedi 21 avril, sera vendu à midi, à la Bourse, un terrain de terre, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annunciation, dans l'île bornée par les rues de Léves, Robin, Maguin et Collisette, ou continuation de la rue du Camp.